



B.P. n°25
06371 Mouans-Sartoux Cedex
Téléphone 04 92 92 47 00
Télécopie 04 93 75 39 64
www.mouans-sartoux.net

Ville de Mouans-Sartoux

Date : 22/05/2020

Objet : **CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

En application du décret n° 2020-571 du 14/05/20, j'ai le plaisir de vous convier à la première séance du CONSEIL MUNICIPAL à l'issue des élections du 15 mars 2020, qui aura lieu :

MARDI 26 MAI 2020 à 18H

Afin d'assurer des conditions de déroulement conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion se tiendra :

**SALLE LEO LAGRANGE
sans public, avec retransmission des débats en direct**

J'attire votre attention sur l'importance de ce premier conseil dont l'ordre du jour sera le suivant :

- 1.00 Installation du Conseil Municipal
- 2.00 Election du Maire
- 3.00 Détermination du nombre des Adjoints
- 4.00 Election des Adjoints
- 5.00 Charte de l'élu local
- 6.00 Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de donner pouvoir à un autre conseiller municipal. L'ordonnance n° 2020-562 du 13/05/20 stipule que :

- .chaque élu peut détenir 2 pouvoirs
- .le quorum est fixé à un tiers des membres du conseil municipal

Enfin, durant les opérations de vote, le conseil scientifique préconise :

- .port du masque individuel
- .lavage des mains avec une solution hydroalcoolique avant la manipulation du bulletin de vote
- .utilisation d'un stylo personnel
- .manipulation des bulletins par une seule personne lors du dépouillement et du comptage des votes; sous le contrôle d'une autre personne sans qu'elle ait à toucher les bulletins

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

**Pierre ASCHIERI,
Maire de Mouans-Sartoux,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse,**

